



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-1-1

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le compte rendu par Monsieur le Payeur départemental de ses recettes et dépenses pour l'exercice 2022,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-2-1-1 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- admet les opérations de l'exercice 2022 des comptes de gestion,
- approuve les comptes de gestion de l'exercice 2022, selon l'extrait ci-annexé.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-1-2

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain,
JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à
BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE
Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX
Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier,
DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON
Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL
Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-
PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le vote du budget le 5 avril 2022,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-2-1-2 de Madame la Présidente,

Considérant que Madame Virginie LUCOT AVRIL se retire et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,
- constate la stricte conformité des comptes administratifs 2022 avec les comptes de gestion 2022 du Payeur départemental,
- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	4
Nombre de membres représentés	0	3
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4
Ne prend pas part au vote (la Présidente en exercice en 2022 quitte la séance)	/	2

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCAION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-1-3

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2022

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les résultats du compte administratif 2022,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-2-1-3 de Madame la Présidente,

Considérant les résultats d'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2023, comme suit :

Pour le budget principal

- Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 289 229,35 €,
- Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 616,00€.

Pour le budget annexe

- Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 16 248 766,15 €,
- Affectation au 1068 en recette d'un montant de 13 854 282,37 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 4 011 654,20 € en recette au compte 002.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-2

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Comité Syndical du 1^{er} février 2023 actant les orientations budgétaires 2023,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-2-2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Approuve le budget primitif principal 2023 et le budget primitif annexe 2023 tels qu'annexés à la présente délibération,
- Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-3

PARTICIPATION DES MEMBRES POUR 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Considérant que les coûts de fonctionnement du Syndicat Mixte sont à la charge des membres du Syndicat,

Après avoir eu communication préalable du rapport de Madame la Présidente n°2023-40-2-3,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité décide :

- Pour le budget principal :

De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2023 à 0,5 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,04 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),

- Pour le programme de déploiement des réseaux :

De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH pour l'année 2023 à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,

- Pour les membres associés :

De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2023.

L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

076-200045060-20230328-2023-40-2-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023



COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2023

NOM DE L EPCI	Nombre d'habitants (source INSEE 2014)	Nombre de prises FttH à construire	Taux de contribution	Cotisations budget principal pour 2023 T1=0,5 €/hab. T2=0,04€/hab.	Contribution au budget annexe pour 2023 (10,88 €/prise FttH)	TOTAL par EPCI en €
CA CAUX SEINE AGGLO	77 189	37 616	T1	38 595		38 595
CC DE CAMPAGNE DE CAUX	15 161	6 987	T1	7 581	76 019	83 600
CC TERROIR DE CAUX	37 231	18 728	T1	18 616	203 761	222 377
CC BRAY-EAWY	26 141	13 462	T1	13 071	146 467	159 538
CC DES FALAISES DU TALOU	23 337	11 452	T1	11 669	124 598	136 267
CC DES QUATRE RIVIERES	30 556	17 101	T1	15 278	186 059	201 337
CC DES QUATRE RIVIERES (1 commune du "27")	50	43	T1	25	468	493
CA DE FECAMP (y c. ville de Fécamp: 19 674 hab./10194 lignes)	40 667	10 398	T1/T2 *	11 283	113 130	124 413
CC CAUX AUSTREBERTHE	25 500	12 422	T1	12 750	135 151	147 901
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY	18 112	10 039	T1	9 056	109 224	118 280
CC INTERREGIONALE AUMALE-BLANGY (communes du "80")	4 063	2 052	T1	2 032	22 326	24 358
CC DE LONDINIERES	5 367	2 960	T1	2 684	32 205	34 889
CC INTER CAUX - VEXIN (ex CCPNOR)	53 383	25 142	T1	26 692	273 545	300 237
CC DE LA CÔTE D'ALBATRE (6 communes ex- CŒUR DE CAUX)	27 999	15 628	T1	14 000	170 033	184 033
CC DE LA REGION D'YVETOT (5 ex-Plateau Vert et Rocquefort)	27 017	13 928	T1	13 509	151 537	165 046
CC PLATEAU DE CAUX - DOUDEVILLE - YERVILLE	20 569	10 138	T1	10 285	110 301	120 586
CC DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (LHSM)	16 666	8 187	T1	8 333	89 075	97 408
CC SAINT ROMAIN DE COLBOSC ou CC CAUX ESTUAIRE (LHSM)	18 110	8 270	T1	9 055	89 978	99 033
Zones conventionnées:						
COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE (LHSM)	241 860		T2	9 674		9 674
METROPOLE ROUEN NORMANDIE	496 456		T2	19 858		19 858
AGGLOMERATION DIEPPOISE	49 770		T2	1 991		1 493
SDE76				3 000		3 000
TOTAL	1 255 204	224 553		259 037	2 033 875	2 292 414

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME	253 980
-------------------------------	---------



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-2-4

**ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET
DES CREDITS DE PAIEMENT PREVISIONNELS ANNUELS (CP)**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération adoptant les autorisations de programme et crédits de paiement du 16 janvier 2014,

Vu le plan de financement prévisionnel du programme d'investissements,

Considérant que la procédure d'autorisations de programmes et de crédits de paiement favorise la gestion pluriannuelle des investissements et donne une visibilité des engagements financiers du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique à moyen terme,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-2-4 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Annexe 1 à la délibération du 28/03/2023 Actualisation des Autorisations de Programmes (AP)

Autorisation de Programme correspondant à l'opération P005O001

Gouvernance et Transversalité

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E01	AP		1 116 815
SMN P005E01	CP	2015	79 490
SMN P005E01	CP	2016	105 425
SMN P005E01	CP	2017	141 570
SMN P005E01	CP	2018	45 845
SMN P005E01	CP	2019	94 485
SMN P005E01	CP	2020	92 401
SMN P005E01	CP	2021	113 541
SMN P005E01	CP	2022	100 434
SMN P005E01	CP prévisionnel	2023	193 264
SMN P005E01	CP prévisionnel	2024	150 360
SMN P005E01		Somme des CP	1 116 815

Autorisation de Programme correspondant à l'opération P005O003

FTTH

Enveloppe	Type	Exercice	Prévu Prog.
SMN P005E03	AP		283 940 000
SMN P005E03	CP	2015	51 160
SMN P005E03	CP	2016	515 976
SMN P005E03	CP	2017	1 732 559
SMN P005E03	CP	2018	10 700 002
SMN P005E03	CP	2019	39 594 593
SMN P005E03	CP	2020	54 189 190
SMN P005E03	CP	2021	67 668 674
SMN P005E03	CP	2022	52 910 496
SMN P005E03	CP prévisionnel	2023	33 000 000
SMN P005E03	CP prévisionnel	2024	23 577 350
SMN P005E03		Somme des CP	283 940 000

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-3-1

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SEINE-ESTUAIRE NETWORKS (COVAGE) EN CHARGE
DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-3-1 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte de la transmission du dernier rapport annuel du délégataire Seine-Estuaire Networks (COVAGE) en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2021,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,
- Prend acte qu'aux termes de l'article 34.1 du contrat de délégation précité, la valeur nette comptable des raccordements, à l'échéance du contrat, doit faire l'objet d'un versement du délégant vers le délégataire,
- Prend acte que le rapport d'activités 2021 établit la valeur nette comptable du réseau déterminant le versement de la soulte, selon les critères du délégataire,
- Autorise Madame la Présidente à mener toute négociation sur ce sujet et à signer tout acte administratif, convention ou protocole y afférent, en vue de régler les opérations de fin de délégation.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : MADAME VIRGINIE LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-4-1

**ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE SOUSCRITE PAR
LE CENTRE DE GESTION 76 – CONTRAT GROUPE MUTUELLE SANTE**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du Centre de gestion n°2022/079 en date du 30 septembre 2022 portant choix des prestataires retenus pour la conclusion des conventions de participation pour les risques « santé » et « prévoyance »,

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion 76 et la MNT,

Vu la sollicitation de l'avis du Comité Social Territorial intercommunal,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-4-1,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

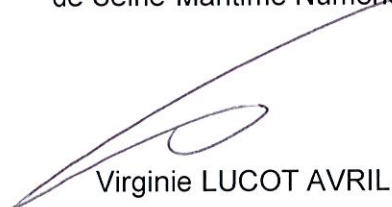
- Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,
- Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé »,
- Décide de fixer le niveau de participation financière de la collectivité, par agent, par mois, à la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame la Présidente de Seine-Maritime Numérique, comme suit :

Niveau de rémunération de l'agent (montant net en €)	Jusqu'à 2 800 €		2 801 € et plus	
Situation familiale	Sans enfant	Avec enfant	Sans enfant	Avec enfant
Montant de la participation en € / mois	40,00 €	50,00 €	30,00 €	40,00 €

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

- Dit que les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents sont inscrits au budget primitif 2023.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

CONVOCATION DU 20 MARS 2023

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2023-40-4-2

CREATION DE POSTE POUR AVANCEMENT DE GRADE

ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, COUTEY Guillaume, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent

Collège EPCI

BEAURAIN Jean-Marie, CORNU Pascal, DEMAZIERES Mario, GAILLON Jean-Marc, GARAND Sylvain, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas, SAGOT Pascal, TERNISIEN Rémy, VASSET Laurent

Représentés,

Collège Départemental

CORITON Bastien donne pouvoir à COUTEY Guillaume, MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie, SAINT MARTIN Florent donne pouvoir à BAZILLE Alain, TERRIER Didier donne pouvoir à RENOUX Vincent

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARRAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BATUT Xavier, BENARD Daniel, CHEMIN Jean-François, COURSAULT Olivier, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, DELNOTT François, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSARD Hervé, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : GAILLON Jean-Marc

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu les Lignes Directrices de Gestion de Seine-Maritime Numérique arrêtées en date du 7 janvier 2021,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu la saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion,

Considérant le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal 2^{ème} classe,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2023-40-4-2 de Madame la Présidente,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

À l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Décide de créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de responsable budgétaire et comptable à temps complet à raison de 35/35^{ème}, ce poste étant exclusivement pourvu par la voie de l'avancement de grade,
- Approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat tel que présenté en annexe,
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2023.

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	9	5
Nombre de membres représentés	0	4
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

ANNEXE 1 à la délibération n°2023-40-4-2

Tableau des effectifs de Seine-Maritime Numérique au 28/03/2023				
Emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire de service (TC ou TNC)
Filière administrative				
Administrateur territorial	A	1	1	TC
Attaché principal	A	1	1	TC
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	TC
Rédacteur	B	2	1	TC
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
TOTAL filière administrative		8	7	
Filière technique				
Ingénieur principal	A	3	3	TC
Ingénieur	A	4	4	TC
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC
Technicien	B	1	0	TC
TOTAL filière technique		10	9	
TOTAL général		18	16	

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

